Réunion du Comité Syndical

du 23 septembre 2014

CS – 5.06
Constitution de la
Commission d'Appel d'Offres

RAPPORT
Présenté par Monsieur le Président

Le vingt-troisième jour du mois de septembre de l'année deux mil quatorze à dix huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, titulaires et suppléants est de trente six, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur Olivier DEROY, président pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Etaient présents :

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Olivier DEROY, Jacques BONIN, Jean-Pierre CUENIN, Bernard DRAVIGNEY, Ian BOUCARD, Mme Françoise RAVEY

S.I.C.T.O.M. : MM. Sébastien FLOTAT, Luc SENGLER, Pierre REY

C.C.S.T. : MM. André HELLE, Pierre VALLAT, Claude BRUCKERT

- Délégués suppléants avec voix délibératives :

C.A.B. : Mme. Bernadette PRESTOZ, MM. Jean-Claude MARTIN, Thierry PATTE

S.I.C.T.O.M.. : Mme. Félice ZWINGELSTEIN, M. André PICCINELLI

C.C.S.T. : NEANT

Le quorum est atteint : 17 présents

- Délégués suppléants sans voix délibératives :

C.A.B. : NEANT

S.I.C.T.O.M. : M. Michel JARDON

C.C.S.T. : NEANT

Préfecture du Terr. de Belfort
30 SEP. 2014
Service Courrier

Etaient excusés

- Délégués titulaires :

C.A.B. : Mmes. Marie ROCHETTE DE LEMPDES, Marie-Laure FRIEZ

S.I.C.T.O.M: MM. Hervé GRISEY, Patrick MIESCH

C.C.S.T. : NEANT

- Délégués suppléants :

C.A.B. : MM. Stéphane GUYOD, Philippe CHALLANT, Michel ORIEZ

S.I.C.T.O.M : NEANT

C.C.S.T. : NEANT

Etaient absents

- Délégués titulaires :

C.A.B.: Yves VOLA

S.I.C.T.O.M. : M. Emile EHRET

C.C.S.T. : NEANT

- Délégués suppléants :

C.A.B. : MM. Mazouz BENLAZERI, Raphaël RODRIGUEZ, Mme. Loubna CHEKOUAT

S.I.C.T.O.M : MM. Gilles HEINRICH, Thierry STEINBAUER, Henri OSTERMANN

C.C.S.T. : MM. Jean LOCATELLI, Frédéric ROUSSE, Thierry MARCJAN

Réunion du Comité Syndical

du 23 septembre 2014

CS - 5.06

RAPPORT
Présenté par Monsieur Olivier DEROY
Président

Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

Conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics, la commission d'appel d'offres dépend de la taille et de la nature de la collectivité.

S'agissant d'un syndicat mixte, la CAO comporte un nombre de membres élus égal à celui de la CAO ayant le nombre d'habitants le plus élevé, soit la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.

Sur ces bases, la CAO sera donc constituée du Président du SERTRID ou de son représentant, Président, et de cinq membres du Comité Syndical, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

L'élection des titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Ceci exposé,

Le Comité Syndical, par 17 voix pour (unanimité) :

- **PROCEDE comme suit à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres :**

Titulaires	Suppléants
Marie ROCHETTE DE LEMPDES	**Ian BOUCARD**
Claude BRUCKERT	**Luc SENGLER**
André HELLE	**Jacques BONIN**
Bernard DRAVIGNEY	**Pierre VALLAT**
Jean-Pierre CUENIN	**Françoise RAVEY**

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 23 septembre 2014, ladite délibération ayant été affichée par extrait le
conformément à l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Dépôt en Préfecture le

Bourogne, le 30 septembre 2014
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président

Olivier DEROY

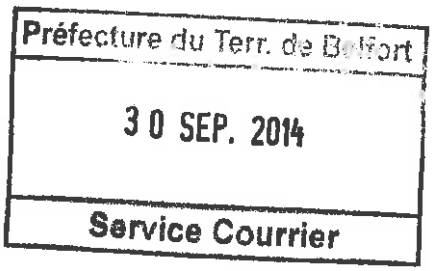

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage